

Bulletin d'information

sur la politique gouvernementale

L'action communautaire :

une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

Volume 1, numéro 2

21 AVRIL 2002

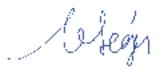
MOT DE LA MINISTRE

« Une volonté de reconnaître et de soutenir le secteur bénévole »

L'Année internationale des bénévoles au Québec s'est terminée il y a déjà quelques mois. Ce grandiose événement nous aura permis de constater à quel point le milieu bénévole est fondamental pour le développement du Québec et comment, partout, des gestes de solidarité exceptionnels symbolisent clairement et fortement une citoyenneté active, dynamique et responsable.

Le contexte effervescent suscité par l'Année internationale des bénévoles au Québec a permis au milieu de faire connaître ses préoccupations et ses attentes face à toutes les instances de la société civile. À l'écoute des besoins exprimés, le gouvernement du Québec a prévu, par l'adoption de la politique gouvernementale *L'action communautaire*: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec et par celle de la Déclaration nationale sur l'action bénévole, des dispositifs permettant de répondre à ces demandes. De plus, il a mandaté le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec pour trouver des pistes d'intervention structurantes.

Le présent bulletin vise, en cette semaine nationale de l'action bénévole, à tracer un bilan du soutien gouvernemental au milieu bénévole et à présenter plus précisément les engagements pris par le gouvernement du Québec au cours de la dernière année.



Nicole Léger

Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion Responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole

Sommaire

« Une volonté de reconnaître et de soutenir le secteur		Le prix Hommage bénévolat-Québec	2	La Déclaration nationale sur l'action bénévole	3
bénévole »	1	L'Année internationale des bénévoles au Québec	2 Le Portail de l'action béné	Le Portail de l'action bénévole	3
L'histoire d'une reconnaissance	2	La politique gouvernementale		Une approche à l'écoute du milieu	3
La création du SACA	2	sur l'action communautaire	2		,





L'histoire d'une reconnaissance...

La création du SACA

La reconnaissance du milieu bénévole est une préoccupation constante du gouvernement du Québec depuis plusieurs années. La création du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) en 1995 témoigne de cette volonté de soutenir davantage le milieu communautaire. Au fil des ans, le mandat du SACA s'est élargi pour comprendre, en plus de son rôle transversal auprès des organismes communautaires, le soutien au milieu bénévole.

Le prix Hommage bénévolat-Québec

En 1997, le gouvernement du Québec a créé le prix Hommage bénévolat-Québec pour souligner l'engagement exceptionnel de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec. Ce prix a été placé sous la coordination du SACA en collaboration avec la Fédération des centres d'action bénévole du Québec. Il en est à sa cinquième édition et il a su évoluer au fil des ans afin de reconnaître les côtés innovateurs de l'action bénévole. Par exemple, en 1998, en plus des catégories habituelles, il soulignait le travail de bénévoles s'étant distingués durant la crise du verglas par leur appui à leur communauté. L'année suivante, une catégorie s'est ajoutée pour mettre en relief la participation citoyenne des jeunes bénévoles, catégorie qui porte maintenant le nom de prix Claude-Masson. Finalement, pour souligner l'Année internationale des bénévoles, une catégorie s'est exceptionnellement ajoutée lors de l'édition 2001 pour reconnaître l'engagement de bénévoles s'étant illustrés sur la scène internationale. En 2002, pour la cinquième édition du prix, grâce à la collaboration du Conseil des métiers d'art du Québec, un objet de reconnaissance créé par des artisans québécois sera remis aux lauréates et lauréats. La cérémonie de remise du prix Hommage bénévolat-Québec se tiendra d'ailleurs le 24 avril 2002 à l'Assemblée nationale.

L'Année internationale des bénévoles au Ouébec

Conscient de leurs besoins de reconnaissance, de promotion et de concertation, le gouvernement du Québec a soutenu les efforts des milieux bénévole et communautaire afin de leur permettre de mieux se faire connaître et de susciter une réflexion nécessaire sur les grands enjeux qui les concernent. À cet effet, le gouvernement du Québec a octroyé une somme d'un million de dollars à la Fédération des centres d'action bénévole du Québec pour faciliter l'implantation d'un comité de l'Année internationale des bénévoles au Québec regroupant tous les secteurs touchés par l'action bénévole et pour permettre l'organisation d'activités de réflexion et de reconnaissance.

La gamme d'activités qui se sont déroulées durant l'Année internationale des bénévoles au Québec a permis de susciter la réflexion des bénévoles et des gestionnaires d'organismes communautaires, tout en faisant plus particulièrement ressortir un certain nombre de préoccupations tels les besoins de reconnaissance, de recrutement et de formation.

La politique gouvernementale sur l'action communautaire

Déjà, le contexte d'élaboration de la première politique gouvernementale expressément vouée au milieu communautaire avait permis, lors des consultations publiques, une plus grande sensibilisation face à ces attentes.

Ces dernières ont été considérées dans la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec qui permet, par certaines de ses dispositions, de répondre aux besoins des organismes communautaires pour la gestion, la formation et le recrutement des bénévoles.

La politique énonce, entre autres, que le gouvernement s'engage à respecter, lors de l'élaboration des programmes et des services gouvernementaux, les fondements de l'engagement volontaire et bénévole et à être attentif aux conditions qui favorisent celui-ci.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec, dans la détermination des balises nationales relatives au financement des organismes communautaires, s'est engagé à considérer, dans les trois modes de soutien financier prévus par la politique gouvernementale, les initiatives ou les projets destinés au



recrutement et à l'encadrement des bénévoles. De plus, les coûts admissibles au mode de soutien à l'action communautaire autonome doivent comprendre ceux engendrés par le soutien et l'encadrement des bénévoles.

La politique gouvernementale prévoit également que les organismes communautaires seront consultés durant sa phase de mise en œuvre et au sein des diverses instances où ils peuvent faire valoir leur expertise et leurs points de vue sur les orientations gouvernementales. Les organismes communautaires pourront alors se prononcer sur les questions qui touchent plus particulièrement l'action bénévole.

Le SACA soutiendra les différents ministères et organismes gouvernementaux dans le mise en place de ces dispositions de la politique gouvernementale.

La Déclaration nationale sur l'action bénévole

Soucieux de participer à l'effort de conscientisation apporté par les activités de réflexion et de promotion qui se sont tenues à l'occasion de l'Année internationale des bénévoles, le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2001 à l'Assemblée nationale, la Déclaration nationale sur l'action bénévole. Elle se veut un geste structurant de reconnaissance et d'appui au milieu bénévole tout en délimitant clairement le rôle de l'État dans la prestation des services publics.

La Déclaration nationale reconnaît l'action bénévole dans ses fondements et ses diverses composantes comme une manifestation vivante et généreuse de la liberté, de la volonté et de la capacité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens du Québec de se regrouper pour consacrer du temps à l'édification d'une société plus juste, plus égalitaire et plus ouverte sur le monde.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance du secteur bénévole dans le développement social du Québec et il entend faire largement circuler la Déclaration nationale sur l'action bénévole dans les milieux institutionnels, associatifs ou autres afin de mieux faire connaître son apport aux paliers local, régional et national.

Le Portail de l'action bénévole

Déjà, afin d'appuyer les gestionnaires d'organismes communautaires et les bénévoles dans leurs activités, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir, au cours des trois prochaines années, le démarrage du Portail de l'action bénévole sur internet qui, sous la coordination de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, permettra de faciliter le recrutement en ligne de bénévoles tout en présentant une manne de renseignements sur le secteur.

Une approche à l'écoute du milieu

Conscient des attentes du milieu bénévole, le gouvernement du Québec entend demeurer à à son écoute pour soutenir les actions visant à le renforcer. À cet effet, le SACA a été mandaté pour trouver, en étroite collaboration avec les représentants du milieu, des moyens d'action nouveaux qui répondent aux besoins définis. Entre autres, le SACA cherchera à mieux faire connaître l'action bénévole et à soutenir les initiatives de recherches qui répondent à cet objectif. Un groupe de travail interministériel s'est déjà penché sur différents dossiers.

De plus, la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et ministre responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole, madame Nicole Léger, restera attentive aux besoins exprimés par les représentants du milieu bénévole et elle s'engage à soutenir activement des initiatives issues du milieu qui pourront s'avérer structurantes. Le SACA sera l'organisme gouvernemental responsable d'assurer la coordination des relations avec le milieu bénévole.

Le gouvernement du Québec entend également maintenir les divers prix de reconnaissance destinés à souligner le merveilleux engagement de bénévoles de tous les secteurs et de toutes les régions du Québec.



Les recommandations du comité de l'Année internationale des bénévoles seront un outil de choix pour stimuler la discussion et pour déterminer les approches à retenir. Ce comité s'est avéré d'une exceptionnelle richesse pour contribuer aux succès de l'Année internationale des bénévoles au Québec. Il s'agissait d'une rare occasion de tisser des liens intersectoriels entre les différents secteurs qui constituent le milieu bénévole.

Au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec poursuivra ses démarches afin de répondre aux défis soulevés par le milieu: les besoins en « filtrage », le soutien à la formation des bénévoles et des gestionnaires d'organismes communautaires, la recherche sur les différentes composantes et les retombées de l'action bénévole, etc. De plus, le site Internet du SACA deviendra un lieu d'information de pointe sur les programmes offerts par le gouvernement du Québec. Nous évaluerons les possibilités de mettre en place des mesures de soutien à l'action bénévole au sein de l'appareil gouvernemental tout en soutenant le développement de telles initiatives auprès des entreprises privées.

La **Déclaration nationale sur l'action bénévole** peut être consultée sur le site internet : www.mess.gouv.qc.ca



Secrétariat à l'action communautaire autonome

uébec * *

Le Bulletin d'information sur la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec est publié par la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA), à l'intention des organismes communautaires.

Coordination:

Daniel Jean Directeur général du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Rédaction :

Patrick Brunelle

Révision linguistique :

Groupe conseil Éditia inc.

Édition:

Hélène Grenier

Infographie:

Alain Shé

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec 2° trimestre 2002 ISSN 1703-0909 © Gouvernement du Québec, avril 2002

Nº poste Canada: 40675091

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec 430, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1S 2J5

Téléphone: 1800 577-2844

Adresse électronique : www.mess.gouv.qc.ca